

La gazette des délégués CFDT Carrefour



*Myriam et David délégués
CFDT ED/DIA*

NON AU DEMANTELEMENT

▼ Ouverture

Sommaire et indicateurs page 02

▼ Assemblée générale des actionnaires

Rassemblement page 03

Scission de DIA page 04

Pétition aux actionnaires page 06

Lettres aux députés page 07

▼ Organigramme

Le retour de Noël Prioux page 08

Direction Europe page 09

Developpement durable page 10

▼ SMIC-Forfait pause

Actions juridiques page 11

▼ Journée de solidarité

et autres actions page 16

▼ CFDT Carrefour

Rencontre délégués nationaux page 18

▼ Conditions de travail

Exemple à Sallanches page 21

Hypermarchés France

22 projets de réorganisations

De 2008 à 2010 se sont 8026 emplois supprimés dans les hypermarchés dont 1309 cadres

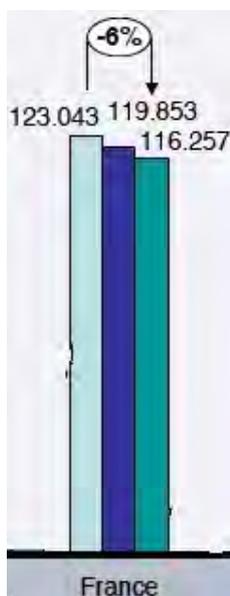
4855 emplois de moins dans la seule année 2010 (640 cadres)

La majorité des projets de réorganisation ne vise que des réductions de coûts !

(l'expert du Comité de groupe)

Chiffres présentés pour les NAO (différents de ceux du bilan social)

Année	Sociétés hypers et autres	Magasins	Effectif
2011	10 hypers + 2	189	??
2010	10 hypers + 2	189	65149
2009	10 hypers + 2	189	70004
2008	10 hypers + 1	186	73175
2007	9 hypers + 1	177	71064
2006			69632
2005			69603



France: toutes filiales

2008-2009-2010

6786 emplois ETP de moins en 3 ans.

Avec Carrefour obtenir des chiffres fiables est mission impossible. Ainsi au comité de groupe on vous parle ETP mais pas dans les hypers.

D'un document à l'autre les chiffres sont différents.

ETP: Equivalent Temps Plein

Evolutions tous hypermarchés

(Bilan social année 2009)

Effectif global au 31/12

2007: 77 867 salariés

2008: 74 610 salariés

2009: 70 439 salariés

ETP JUIN 2008
ETP JUIN 2009
ETP Juin 2010 (estimation)

% evolution juin 2008 vs
estimation juin 2010

ASSEMBLEE GENERALE ACTIONNAIRES

Rassemblement au Carrousel du Louvre 21 juin 2011



**Nous vous attendons
le 21 juin 2011
au Louvre !**

Rassemblement à Paris

Encore une première chez Carrefour.

Le 5 décembre 2003 la CFDT organisait un rassemblement à Paris pour obtenir la remise sur achat



Toutes les organisations syndicales du groupe en France comme à l'étranger appellent les salariés à un rassemblement devant le Carrousel du Louvre où se tient l'assemblée générale des actionnaires.

Le vote des actionnaires décidera du sort de milliers de salariés du groupe dont ceux de DIA.

La scission de Dia encouragera Blue Capital à réclamer de nouvelles cession d'actifs.



Carrousel du Louvre 99, rue de Rivoli 75001 Paris (Métro : Palais Royal)

*Rendez vous sur la place à partir de 9 h.
Apportez vos drapeaux,*

Carrousel du Louvre 21 juin 2011



Carrefour
11ème employeur mondial
411 000 salariés
1er en France: 125 681 salariés

ED/DIA

**45 000 sa-
lariés dont
7886 en
France**

**Le projet de
scission de
DIA est une
opération pu-
rement finan-
cière au béné-
fice des seuls
actionnaires.**

Le projet de scission de DIA

Selon Carrefour, ce projet vise à : se recentrer sur la marque et l'enseigne Carrefour permettre à DIA de maîtriser sa stratégie et son développement créer de la valeur pour les actionnaires de Carrefour.

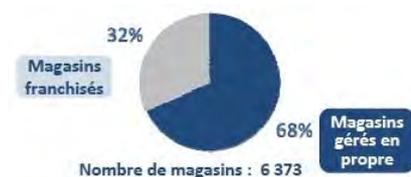
L'objectif est clair : il n'y a pas d'avantage particulier pour Carrefour dans ce projet qui est plus financier que stratégique.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Carrefour pour modifier les statuts quant à la faculté de distribuer un dividende sous forme de titres détenus en portefeuille (quorum 1/5 des actions: majorité des 2/3 des actionnaires présents et représentés)

Il est envisagé de procéder à la distribution de la totalité des actions détenues par CARREFOUR aux actionnaires de Carrefour, sous la forme d'un dividende exceptionnel. Si ce projet est validé par l'Assemblée des actionnaires, chaque actionnaire de Carrefour recevrait un nombre d'actions de DIA égal au nombre d'actions Carrefour qu'il détient. DIA "sortirait" ainsi du Groupe Carrefour et l'action DIA serait cotée à la BOURSE de MADRID

Début juillet: Distribution des titres de Dia aux actionnaires de Carrefour et cotation de Dia en Espagne

Etat des lieux



6373 magasins à travers le monde (Espagne, Portugal, France (936), Turquie, Argentine, Brésil, Chine) : le développement se fait sur la base de la franchise/partenaire ; à fin 2010, un tiers du parc de magasins est sous franchise ; en France, le transfert des magasins intégrés vers la franchise s'ac-

célère

L'Espagne et le Portugal réalisent un peu moins de la moitié du chiffre d'affaires de DIA (47,7 %) et la quasi-totalité du résultat d'exploitation (92,5 %). La France et les Pays émergents se partagent l'autre moitié du chiffre d'affaires (26,3 % pour la France et 22,2 % pour les Pays émergents), et sont tout juste à l'équilibre.

Conséquences de la scission

Amputation » du chiffre d'affaires de 9 753 M€ (10,8 % du chiffre d'affaires)

Amputation » du résultat opérationnel avant frais de siège de 268 M€ (8,5 % du résultat opérationnel)

Perte » de synergies achats : 10 M€ annuels (le chiffre de 120 M€ de synergies annuelles avait circulé ces derniers mois)

Coût de l'opération : 67 M€ de charges fiscales et une partie des 20 M€ des coûts de transaction

Les synergies Carrefour - Dia vont disparaître et peuvent engendrer des surcoûts. Certains achats étaient mutualisés, ce qui générerait des économies d'échelle qui seront moindres à compter de la scission. Le groupe évalué à 14 M€ l'impact des « synergies »

Les frais généraux étaient mutualisés entre les différentes BU de Carrefour, dont le hard discount Le groupe évalué à 30 M€ les frais généraux qui ne seront plus absorbés par Dia

Le transfert des magasins Dia et Ed dans une entité distincte entraînera une souplesse moindre dans la gestion du parc de magasins du groupe. La transformation de magasins Ed en magasins de proximité à Enseigne Carrefour ne sera plus possible

Carrefour n'encaisse rien de la mise sur le marché de DIA. Pourtant, tout ou partie du montant généré par cette vente aurait utilement permis de soutenir et d'accélérer le déploiement du concept PLANET ou des projets susceptibles de redynamiser les ventes des hypermarchés.

Carrefour, par cette scission intervenant au cours de la restructuration et de la réorganisation de DIA, ne manifeste pas sa confiance dans le redressement et le développement de sa filiale. Un mauvais signe pour les investisseurs potentiels dans DIA

Conséquences de la sortie du Groupe Carrefour pour les salariés de Dia : les effectifs, les rémunérations, et de manière plus générale le social ne vont-ils pas être tirés vers le bas pour accélérer le redressement de DIA ?

Risque de démotivation des équipes (les rumeurs de vente circulent depuis 2007, une scission est souvent suivie de l'arrivée d'un nouvel actionnaire de référence)

Remise à plat des accords d'entreprise, de la politique salariale, des conditions de travail, des avantages collectifs (participation, intéressement, épargne salariale,)

Pour les actionnaires de Carrefour, dividende « cadeau » d'environ 4 Mds€ (évaluation des analystes).



Améliorer le « retour aux actionnaires »

Le plan de transformation s'accompagne d'un plan de réduction des coûts avec un objectif de 4,5 Mds€ d'économies à l'horizon 2012,

Le programme de rachat d'actions, initié en 2010, représente une « ponction » de 943 M€ sur les ressources du Groupe CARREFOUR et explique en grande partie l'augmentation de la dette financière en 2010.

Les sommes dégagées par les scissions n'étant pas réinvesties dans le développement du groupe, les opposants dénoncent une stratégie purement financière sans vision stratégique de long terme

Les analystes craignent que la scission de Dia encourage Blue Capital à réclamer de nouvelles cession d'actifs

Les analystes d'Aurel BCG évoquent une possible cession des activités de crédit à la consommation du groupe, déjà cédées au Brésil, et qu'ils valorisent à environ 3,7 milliards d'euros.

Pour Vincent Verdier, directeur de recherche de l'institut Kantar, ils pourraient pousser à la vente d'actifs dans des marchés où Carrefour n'est pas leader l'Argentine, la Colombie ou la Pologne sont des pistes avancées par cet analyste

Pétition aux actionnaires



Contre le démantèlement Pétition pour DIA.

Rien ne vaut une pétition pour sensibiliser les salariés mais aussi nos clients

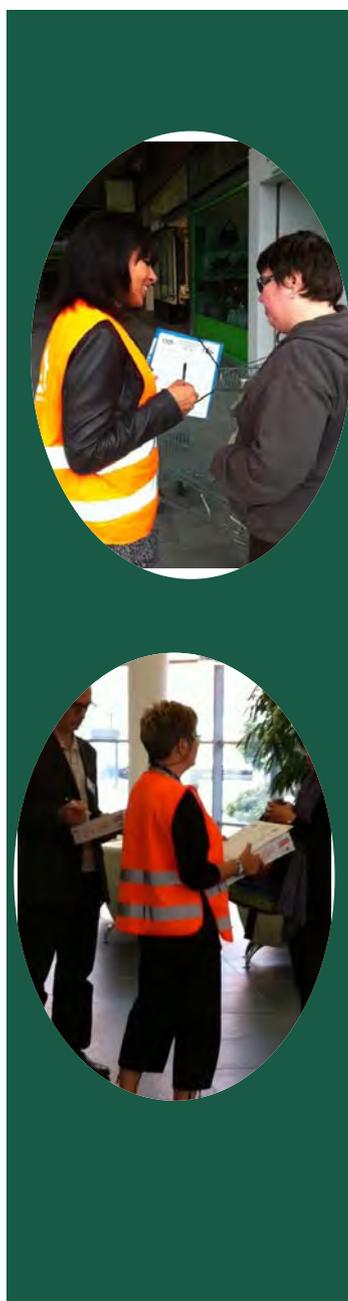
Aux **sièges de Massy et Mondeville** les délégués CFDT ont fait signé la pétition destinée aux actionnaires aux salariés

"Un franc succès sur le site de Mondeville pour la signature de la pétition. Connaissant la frilosité des populations sièges, je ne pensais pas que cela marcherait aussi bien. Certains salariés sont même ressortis pour signer la pétition après l'avoir lue. Rappelons qu'il y a pas mal de cadre sur ce site "

A **Wasquehal** les délégués ont été à la rencontre des clients, certains étaient interrogatif sur cette pétition ne suivant pas l'actualité mais après explications tous solidaires face au puissance de l'argent.

A **Rennes Cesson** la section a été à la rencontre des salariés. Action bien perçue beaucoup de salarié regrettant de ne pouvoir venir manifester devant l'assemblée générale vu l'éloignement et le coût.

A l'initiative de la CFDT ces actions se sont produites dans plusieurs établissements du groupe.





Lettres aux députés Ils répondent !

La CFDT a décidé d'interpeller les députés toutes tendances confondues pour attirer leur attention sur la situation du premier employeur privé de France (125 681 salariés en France, 11ème employeur mondial avec 411 000 employés).

Nous avons choisi dans un premier temps de le faire localement. Les délégués CFDT des magasins ont donc écrit à leurs députés pour leur demander un rendez-vous.

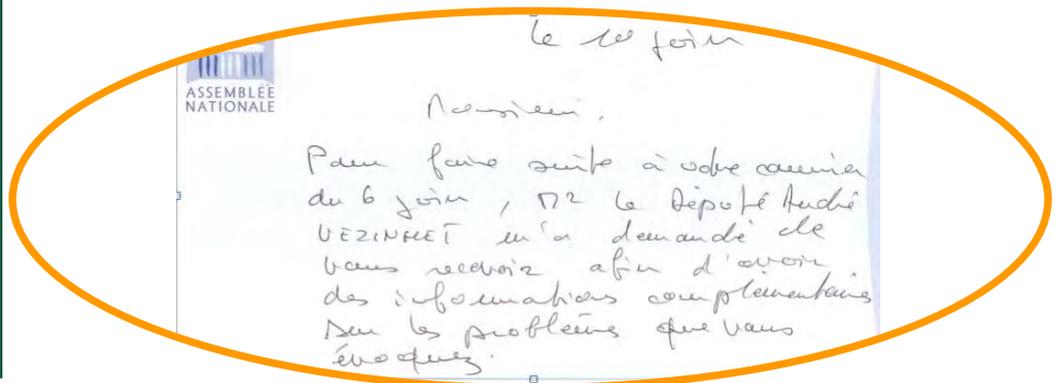
Les réponses commencent à arriver et plusieurs rendez vous sont pris; A Montpellier André Vezingret est le premier à nous donner rendez-vous. A Quimper où Jean-Jacques Urvoas Député du Finistère nous répond *"Merci de votre envoi. Je serais heureux de pouvoir vous rencontrer pour évoquer les problèmes de Carrefour"*.

Suite aux mouvements dans les magasins une députée a interpellé à l'Assemblée nationale le ministre du Travail. A voir ici

http://www.dailymotion.com/video/xj6aib_emploi-chez-carrefour-question-d-actu-de-m-billard_news

Nos hommes politiques nous parle beaucoup de leurs envies d'être Président ou de leurs élections. Nous nous voulons leur parler de ce que vivent les salariés et de leurs inquiétudes.

Nous vous informerons de ceux qui prennent le temps de nous écouter et d'agir.





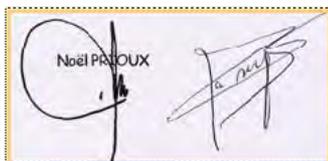
Le retour ! Un nouveau patron pour la France

*Un petit air
de déjà vu !
Enfin quel-
qu'un qui
connaît l'en-
treprise.*

*On perdra un
peu moins de
temps à lui
faire visiter
les bureaux et
les magasins.*

*Vite au tra-
vail, ça urge !*

*Bien qu'avec
nos action-
naires on lui
souhaite bien
du plaisir*



Noël Prioux, avant toute la litanie des fonctions commerciales et de direction qu'il a tenu chez Carrefour, reste dans la mémoire sociale des salariés comme le directeur général des hypermarchés qui a eu le courage de signer avec la CFDT un accord iconoclaste qui mettait en place la remise sur achat .

C'est en effet le 2 juillet 2003 que Serge Corfa pour CFDT signait dans le bureau du D.G. un protocole mettant en place une remise sur achat pour le personnel Carrefour. Avec intelligence ce directeur général saura par la suite, dans un document interne, la placer comme un élément de la reconquête des parts de marché (10 priorités pour 2003).

Bon communicant il a instauré des rencontres régulières avec les organisations syndicales pour faire un tour d'horizon de la situation commerciale et économique... et oui déjà à l'époque l'entreprise ne fonctionnait pas bien, une crise qui dure ...

Après 3 ans à la tête des hypermarchés son départ en 2004 pour résultats insuffisants (dit-on) fut assez brutal et non annoncé, comme il est de coutume, aux organisations syndicales ce qui provoqua à l'époque "un coup de sang" de la CFDT. Exilé en Colombie (il survécut) il fut remplacé provisoirement, en attendant de trouver un successeur (qui sera limogé par la suite) par le Directeur général France de l'époque Bernard Duran.

Entré en 1984 Noël Prioux 51 ans a fait toute sa carrière chez Carrefour d'abord chef comptable puis directeur de magasin (Angers St Serge, Venette) directeur général des services (Carma, S2P...), directeur exécutif de Turquie (comme Guillaume Vicaire actuel DG hypers), directeur général hypermarché, directeur exécutif Colombie, directeur exécutif Asie Sud en 2006... Nous le rencontrons de nouveau en octobre 2008 au détour du comité européen comme directeur Exécutif Espagne en pleine crise économique mais aussi nouveau vivier d'idée de Carrefour.

Voici quelques semaines (le 1er mai jour symbolique) on nous l'annonce comme directeur exécutif Europe chargé de déployer le nouveau concept Carrefour Planète dans les pays dont il est en charge (Belgique, Espagne, Italie, Pologne, Grèce, Chypre, et Roumanie) pour au final le 16 juin nous annoncer qu'il devient directeur exécutif France. Allez comprendre !!!

Direction exécutive Europe



Nomination de **Thomas Martin Hübner** en tant que Directeur Exécutif Europe.

Thomas Martin Hübner supervisera les activités de Carrefour en Espagne, Italie, Belgique, Grèce, Pologne et Roumanie.

Biographie

Thomas Martin Hübner, 53 ans, de nationalité suisse, a une grande expérience dans l'industrie alimentaire et la distribution. Après 7 ans chez McDonald's à des postes de direction, il rejoint en 1996 la société suisse de « Cash & Carry » Prodega AG en tant que Directeur Général. De 2000 à 2008, il a été successivement Chief Operating Officer pour l'Europe de l'Est et la Russie, puis Directeur Général de Metro Cash & Carry International.

Depuis trois ans, il a occupé les fonctions de Président ou Vice Président du Conseil de trois sociétés « start-up » d'approvisionnement dans lesquelles il a investi.

Info ou intox ?

Tâche difficile, le cabinet de chasseur de tête Egon Zehnder International aurait été missionné pour trouver un remplaçant à Lars Olofsson, selon une source proche du dossier. LVMH suivrait cela de très prêt évidemment.

<http://www.carrefourcombatpoulaliberte.fr>

Directeur Général

Lars OLOFSSON

Direction Exécutive

Pierre BOUCHUT
Jean-Christophe DESLARZES
Thierry GARNIER
José Carlos GONZALEZ-HURTADO
Noël PRIoux

DIRECTIONS OPERATIONNELLES

Membres du Comité Exécutif

Giuseppe BRAMBILLA
Laurent BENDAVID
Pascal CLOUZARD
Ricardo CURRAS
Gérard DOREY
Gauthier DURAND DELBECQUE
Alexandre FALCK
Luiz FAZZIO
Gérard LAVINAY
Eric LÉGROS
Guillaume VICAIRE

Autres Directions

Jean ANTHOINE
Jean-Pierre AUDEBOURG
Jean-Noël BIRONNEAU
Jacobo CALLER CELESTINO
Diego CAMARA PESTANA
Diego CAVESTANY
Guillaume De COLONGES
François Melchior De POLIGNAC
Antonio COTO GUTIERREZ
Juan CUBILLO
Stéphane DEUTSCH
Eric FAINDT
Daniel FERNANDEZ
Patrick GANAYE
Francisco Javier LA CALLE VILLALON
Philippe LARTIGUE
Patrice LESPAGNOL
Bruno PERTRIAUX
Frédéric PHILIPPE
Frank PIERRE
Sascha SHAMSUDDIN
Yassia STASSINOULIAS
Stéphane THOUIN
Eric UZAN

DIRECTIONS FONCTIONNELLES GROUPE

Membres du Comité Exécutif

Vincent ABELLO
Florence BARANES COHEN
Rémy BAUME
Roberto CANEVARI
Pascal DUHAMEL
Ignacio GONZALEZ HERNANDEZ
Albin JACQUEMONT
Patrick ROUVILLOIS
Frank TASSAN
Pierre-Alexandre TEULIÉ
Hervé THOUMYRE

Autres Directions

Patrick ARMAND
Mauro DODI
Christophe GEOFFROY
Javier LOPEZ CALVET
Jean-Luc MASSET
Dor SELA

*Les dirigeants
au 27 mai 2011*

*Liste très changeante nous
en garantissons pas son
exactitude*



Carrefour chute en bourse

Carrefour croyait faire une annonce discrète mais rien n'échappe aux marchés. Dans un paragraphe, glissé dans le communiqué publié jeudi sur la nomination de Noël Prioux à la direction des activités françaises, le groupe annonce que les résultats en France du premier semestre seront « inférieurs aux attentes de la direction générale ». Une baisse du résultat opérationnel courant dans l'Hexagone de 35%.

Le titre perd ainsi 13,16% depuis le début de l'année.

Pour les analystes, pas de doute: il s'agit bien là d'un troisième profit warning, après les deux lancés l'an dernier par le géant de la distribution. « Cela montre que le deuxième trimestre a continué à fortement se dégrader après le premier en France », note un analyste. Les ventes du groupe dans l'Hexagone semblent souffrir de la politique de prix engagée par le distributeur qui a été le premier à relever ses prix de vente en mars, d'environ 2%. Ses concurrents, comme Intermarché ou Leclerc, n'ont pas suivi le mouvement.

« Mais les marchés réagissent aussi à la mauvaise performance du plan de conversion Planet lancé depuis septembre 2010. Les résultats ont été inférieurs aux attentes, d'où des changements soudains de direction ». « Les problèmes de rentabilité vont affecter le plan de transformation des magasins qui doit encore se poursuivre jusqu'en 2012 ».

Carrefour se défend: « ce n'est pas un profit warning ». « Nous maintenons nos objectifs de croissance du résultat opérationnel courant pour l'ensemble du groupe cette année ».

Les salariés de Carrefour se demandent eux de combien va encore descendre le bas de laine de leur épargne salariale

Développement durable



Véronique Discours-Buhot directrice du Développement Durable au sein du groupe après 25 ans chez Carrefour a décidé de quitter la société.

Avec ce départ d'une responsable Carrefour engagée (ce qui est rare) c'est l'existence même de la RSE (Responsabilité sociale des entreprises) au niveau du groupe qui est remise en cause. Il suffit pour s'en convaincre de lire le communiqué de la direction ci dessous.

Sylvain Macé pour la CFDT était présent à la dernière réunion qu'elle animait avec à l'ordre du jour : la politique zéro de déforestation, projets en cours en Inde et au Bangladesh, dernières évolutions de la GSCP... des sujets traités au niveau mondial mais important pour tous: citoyens comme salariés.

Serge Corfa lui a transmis ce message *"Votre départ n'est pas passé inaperçu aux yeux des délégués CFDT qui suivent le développement durable et la RSE autant par conviction personnelle que syndicale. Si nous n'avons pas toujours été d'accord ou déçus des réponses, nous n'avons jamais mis en doute les idées qui vous animent sur ce sujet difficile."*

La CFDT continuera son action pour un engagement de la responsabilité sociale de l'entreprise au niveau du monde avec des associations comme Ethique sur Etiquette ou la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH). En aucun cas nous ne pouvons accepter que le développement durable et la RSE soit une simple branche de la qualité des produits.

Un boulot de plus !!

Hervé Gomichon, actuellement Directeur Qualité Groupe, au sein de la Direction Commerciale France et Marchandises Groupe, sous la responsabilité de Christophe Geoffroy, Directeur du Développement des Ventes Groupe, rajoute à ses responsabilités la Direction Développement Durable du Groupe, et devient Directeur Qualité et Développement Durable Groupe.

Le service des sujets transversaux qui au sein de la Qualité Groupe assume des missions de loby et de réglementation ainsi que le rôle de contrôle expert est également rattaché fonctionnellement à Pierre-Alexandre TEULIÉ venant ainsi renforcer l'indépendance de la Qualité en matière de prévention et gestion des crises potentielles tout en soutenant l'activité du Secrétariat Général en matière de lobbying et relations avec les parties prenantes. Cette nomination prend effet le 1er juillet 2011.

Pour en savoir plus sur le Développement Durable téléchargez sur votre smartphone l'application CFDT



Tournez manège !

Hypers (la dernière liste)

Bruno EMPEREUR, Directeur du magasin d'Ivry sur Seine, est nommé Directeur du magasin d'Athis Mons.

Patrick MARTIN, Directeur du magasin d'Ollioules, est nommé Directeur du magasin d'Ivry sur Seine .

Bruno ARIZTOY, Directeur du magasin de Sète Balaruc, est nommé Directeur du magasin d'Ollioules.

Erick ATTALI, Directeur du magasin de Villiers en Bière, est nommé Directeur du magasin de Sète Balaruc.

Albert LANCRY, Directeur du magasin de Venette, est nommé Directeur du magasin de Villiers en Bière.

Philippe HEUDE, Directeur du magasin de Drancy, est nommé Directeur du magasin de Venette.

Thierry LEGRAND, Directeur du magasin de Montigny, est nommé Directeur du magasin de Drancy.

Serge FERRARI, Directeur du magasin de Montereau, est nommé Directeur du magasin d'Evry II.

Bertrand BARD, Directeur du magasin de Paimpol, a quitté la société.

Les Directeurs des magasins de Montigny, Montereau et Paimpol seront nommés ultérieurement.

Drive

Bruno LEBON, précédemment Directeur Régional Pas de Calais, est nommé Directeur du Développement du Drive France.

Ecoles

Pour accompagner sa stratégie de développement RH ; recruter les meilleurs talents et devenir l'employeur préféré, Carrefour créé un Service Ecoles au niveau de la France intégrant la gestion des Grandes Ecoles Françaises précédemment gérées par le Groupe. Sous la responsabilité de Muriel BOLTEAU, Directrice des politiques Emploi et Carrière France, **Elisabeth VALENZA**, précédemment Responsable Marque Employeur est nommée **Responsable de la stratégie et du Développement des Ecoles France**. **Isabelle ARNAUDET**, précédemment Responsable Sourcing Recrutement est nommée **Responsable Relations Ecoles France**.

Risques

Patrice GIRARD, Directeur du magasin d'Evry II, est nommé Directeur au sein de la Direction Prévention des Risques France, sous la responsabilité de Geoffroy Berger.



Carrefour condamné pour ne pas payer ses caissières au Smic

*Une condamnation de plus !
Cette condamnation n'apportera pas un centime aux salariés Carrefour (ce sont des amendes)
Néanmoins elle confirmera les conseils de prud'homme dans leurs décisions de condamner Carrefour à payer les retards de salaire.*

La CFDT continue ses actions juridiques dans les magasins.

Action devant le Tribunal de Police (Pénal)

Le tribunal de police d'Evry a condamné Carrefour à 3,66 millions d'euros d'amendes pour non respect du Smic auprès d'environ 1.200 salariés en France. Le groupe de distribution va faire appel.

Carrefour Hypermarchés a été déclaré coupable de "paiement par un employeur de salaire inférieur au minimum mensuel garanti", ce qui constitue une infraction. Douze magasins sont concernés dans l'Essonne, la Seine-et-Marne, le Gard, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Rhône.

La direction de Carrefour n'aurait pas pris en compte le forfait pause pour atteindre le niveau du smic. Une étude de l'Inspection du travail avait évalué le manque à gagner de 4,53 euros à 45,148 euros par mois, selon les catégories de salariés. Le tribunal de police d'Evry a condamné Carrefour à verser des amendes de 2.000 euros. Le nombre d'amendes a été calculé magasin par magasin, en fonction du nombre de salariés lésés.

Carrefour a ainsi écopé de 319 amendes pour le magasin de Villabé (Essonne), 302 et 235 pour deux magasins à Nîmes, 233 pour celui d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 157 pour Etampes (Essonne), 149 pour Evry, 134 pour Givors (Rhône), 122 à Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), 121 à Nice, 39 pour le magasin de Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne) et 19 pour celui de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône). La relaxe a toutefois été prononcée pour le cas du magasin d'Uzès (Gard).

Carrefour a également été condamné à verser entre 10.000 et 15.000 euros d'amende à chacune des fédérations syndicales qui ont porté plainte, ainsi qu'entre 300 et 1.000 euros pour chacun des dix salariés qui ont porté plainte indépendamment.

La direction du groupe a réagi à sa condamnation en disant à l'AFP que "l'ensemble de ses salariés perçoit une rémunération mensuelle annuelle supérieure au smic". Elle a cité l'exemple d'une hôtesse de caisse qui gagne "1.612 euros sur douze mois", soit "18% de plus que le smic". S'ajoutent au salaire un intéressement, une participation aux résultats, le paiement d'une mutuelle et la remise sur achat de 7%, a fait valoir la direction.

Le non-respect du smic et de la prise en compte des temps de pause dans le calcul du salaire par le groupe de grande distribution a fait l'objet de nom-

breux recours devant différentes juridictions. Des décisions ont été rendues par des Conseils de Prud'hommes et tribunaux de police, en faveur des salariés pour certaines, en faveur de leur employeur pour d'autres. Le 16 février, la chambre criminelle de la Cour de cassation avait donné raison pour la première fois à la CGT et la CFDT. La chambre criminelle de la Cour avait cassé partiellement un arrêt de la cour d'appel de Lyon du 1er juin 2010, qui avait débouté les syndicats de leurs demandes.

Carrefour va faire appel de sa condamnation, a annoncé le DRH du groupe, Jean-Luc Masset.

Actions devant les conseils de Prud'hommes (civil)

Les actions sur le smic et les tenues de travail se poursuivent dans les magasins. Certains font une deuxième journée, les salariés étant plus confiant



vue les succès rencontrés.

Chartres

Lundi 23 mai, nous sommes allés au CPH de Chartres pour accompagner les 36 salariés lors de la deuxième vague juridique: 5 dossiers SMIC, 31 dossiers tenues.

Brives

Nous sortons (21 mars) tout juste des prud'hommes pour la conciliation, qui n'a pas eu lieu comme il fallait s'en douter. Le jugement est programmé pour le 5 septembre.

Ollioules

Les salariés avaient rendez vous en audience de jugement le 19 mai. Pas de chance l'avocat de Carrefour s'est fait porté pâle bien que la veille il semblait en forme. Une nouvelle date de jugement est

fixée au 12 octobre avec fait exceptionnel la même



composition de jugement (les mêmes conseillers prud'hommes).

Château Thierry

Malgrès le drame qui frappe notre section (le décès le 3 mai de l'époux de la déléguée syndicale) nous avons voulu lui montrer qu'elle pouvait compter sur son équipe malgrès son absence si pesante pour nous tous

Ce 4 mai nous avons RDV au tribunal de Soissons pour le départage !!!! Après 2 h de retard de l'avocat patronal les juges ont décidés de ne plus attendre le retardataire et d'écouter la plaidoirie de notre avocate. Rendu de jugement le 14 septembre 2011 !!!

Ile de France

Hier c'est tenue l'audience de départage sur le smic, tenues de travail et RS au CPH d'Evry pour Montesson, Ivry/seine et Villabé rendu de jugement le 15 septembre.

Une équipe de BFM TV s'est rendue sur place et nous a interviewé.

Thionville

Un tract a été distribué aux salariés pour ester en justice

Créteil

Comme cela était prévisible le 31 mai devant le conseil de Prud'homme de Villeneuve Saint Georges notre contradicteur a formé une demande de renvoi.

Le jugement pour 4 dossiers est tombé le 20 avril, cela part en départage ce qui veut dire 6 mois de plus environ. Un autre dossier présenté le 19 avril est renvoyé au bureau de jugement du 20 février 2012. 2 autres dossiers beaucoup plus avancés sont en cours

Labège

L'avocat a mis du temps à déposer les dossiers que lui a confié la CFDT mais ça avance. Nous passons en conciliation le 19 juillet pour le smic et pour les tenues de travail, plusieurs salariés ont reçu leur convocation.

Portet sur garonne



Le jugement sera rendu le 19 mai 2011

Thiers (CGT)

La Cour d'Appel de Riom donne raison aux salariées

Véronique C, Eliane B. et Maria C. étaient payées en dessous du SMIC. Impossible ? Le niveau de salaire s'apprécie en

prenant en compte tout élément de rémunération versé en contrepartie de temps de travail effectif. Le temps de pause, faisait l'objet d'un forfait égal à 5% du salaire de base. Pour atteindre le SMIC, la direction incluait le paiement du temps de pause alors qu'il ne s'agit pas de temps de travail effectif.

Le Conseil de Prud'hommes a établi que la rémunération du temps de pause n'étant pas une contrepartie directe du travail, elle devait s'ajouter au SMIC; elle ne pouvait donc pas en être une composante.

Le Conseil de Prud'hommes a ainsi condamné la société Hyparlo (Carrefour) à payer environ 1000 € de rappel de salaires + 1500 € de dommages-intérêts + 600 € d'article 700, à chacune des plaignantes.

Carrefour a fait appel; bien lui en a pris ! Non seulement la Cour d'Appel de Riom a confirmé le jugement, mais elle a aussi ajouté 800 € d'article 700 (du code de procédure civile) par plaignante.

Quimper

Nous sommes convoqués au tribunal de police de Quimper le vendredi 1er avril 2011 pour notre affaire concernant le SMIC....notre avocate est confiante suite au décision de la cour de cassation...attendons de voir....

Ensuite nous irons au prud'homme pour nos adhérents CFDT sur le SMIC et tenues de travail.

Nevers

La CFDT va déposer une cinquantaine de dossiers.

Angers

Le 28 mars 2011 32 salariés ont obtenus du conseil de Prud'homme la somme de 121 000€ +100€ d'article 700 par salarié

Le directeur a reçu une injonction de payer les sommes gagnés au prud'homme concernant les trois magasins (St Serge, Gd Maine, Cholet).

Les sommes sont payées sur le salaire de mai . La section a fait une information à tous les salariés pour qu'ils placent les sommes en attendant le jugement en appel. Carrefour à joint une note explicative avec la fiche de paie de mai.



Mérignac

Suite à la demande de nombreux salariés la section lance une 3 ème vague pour les tenues de travail et le smic.

Anglet

La section passe le 31 mai en prud'homme (conciliation) en ce qui concerne les 4 premiers dossiers vendeurs comme à Nice

**Nos droits,
tous nos droits**

Rappel

Ceux qui veulent déposer un recours aux prud'hommes pour le paiement sous le smic, l'entretien des tenues de travail, repos supplémentaires doivent apporter 5 ans (en arrière) de photocopies de bulletins de paie maximum, faire faire un devis si possible au pressing pour le nettoyage de la tenue complète carrefour.

Les adhérents CFDT bénéficient gratuitement des services de l'avocat.

Vendeurs produits et services

Après Nice lingostière, les sections de Anglet et Chartres vont en justice sur la garantie de rémunération des vendeurs.

Pour plus d'explications n'hésitez pas à contacter les sections en action ou l'équipe des vendeurs.

Et les impôts et les charges ?

Les rappels de salaire sont imposables, par contre ne le sont pas les dommages et intérêts.

Quand est-il quand les décisions des conseils de Prud'hommes sont provisoires et que l'entreprise fait appel ou va en cour de cassation ?

Là encore la CFDT est en désaccord avec la direction et consulte les services des impôts pour plus d'information.

D'après nos informations Carrefour ne doit pas déclarer ces sommes tant qu'elles ne sont pas définitives. Car l'impôt payé sur ce rappel de salaire ne sera pas récupérable par le salarié en cas de décision défavorable en appel ou en cassation.

D'ailleurs tout porte à croire que Carrefour n'a pas déclaré à l'URSSAFF et n'a pas payé de charge sur ces sommes versées provisoirement, ils le feront une fois les décisions définitives...

Encore une affaire à suivre ...

Vie des entreprises **Zoom**

Vie des entreprises

La grande distribution piégée par les temps de pause

Des milliers de salariés payés au smic poursuivent leur enseigne pour récupérer le paiement de leurs temps de pause. Soit 5 % de leur salaire ! La justice vient une nouvelle fois de leur donner raison.

Par Laure Dumont

CHRONOLOGIE

- 2005** Un avenant à la convention collective de la grande distribution prévoit que le temps de pause - soit 5% du temps de travail - est intégré au smic.
- 2006** Débat des contentieux. Procès-verbaux de l'inspection du travail.
- 2007** Le DCT précise que le temps de pause ne peut être intégré au smic.
- 2008** Un accord de branche prévoit que le temps de pause ne peut être intégré au smic.
- 26 octobre et 9 novembre 2010** La chambre sociale de la Cour de cassation tranche en faveur des salariés.
- 15 février 2011** La chambre criminelle de la Cour de cassation donne raison aux salariés.

Plus de 4 600 personnes aux prud'hommes. C'est un contentieux inédit dans son ampleur, qui agit la grande distribution depuis 2006. Pour la première fois, des milliers de salariés en pose poursuivent leur employeur en justice. Auchan, Carrefour, Lidl, et une kyrielle de supermarchés français sont ainsi sur la sellette. Pourquoi une telle effervescence judiciaire ? La rémunération des temps de pause et le respect du smic. La question est technique mais l'enjeu financier important. Tout a commencé en 2005. Jusqu'alors, la convention collective de la grande distribution prévoyait que le temps de travail était assimilé d'un temps

de pause représentant 5 % du temps de travail effectif et rémunéré en plus. De fait, tous les salariés de la grande distribution qui percevaient 100 % du smic (70 % des 600 000 salariés du secteur) attachaient en réalité 105 % du smic à la



les rangs des caissières, magasiniers et autres employés de supermarchés.

En réalité, décrypte Marc Robert, juriste à la Fédération des services de la CFDT, la grande distribution a fait un pari. Elle savait que sa position présentait un risque, mais en mettant l'économie réalisée par la retenue des 5 % en face des sommes potentielles à verser en cas de litige, il était toujours moins coûteux de provisionner les dommages et intérêts que d'augmenter tous les smics de 5 %. D'après nos calculs, la cagnotte accumulée sur cinq années est de plusieurs centaines de millions d'euros, alors que si les salariés gagnent, ils toucheront au plus quelques millions d'euros ! » Le

manquement social depuis dix ans », résume un juriste bon connaissant du dossier. Sollicitée par *Liaisons sociales* magazine, les directions de Carrefour et d'Auchan n'ont pas souhaité s'exprimer sur ces affaires. Le groupe Carrefour a simplement tenu à rappeler « qu'il respecte la législation, qu'il verse à ses collaborateurs un treizième mois et une prime de vacances et que les cours d'appel de Montpellier et de Lyon ont pris des décisions qui lui étaient favorables ».

En réalité, décrypte Marc Robert, juriste à la Fédération des services de la CFDT, la grande distribution a fait un pari. Elle savait que sa position présentait un risque, mais en mettant l'économie réalisée par la retenue des 5 % en face des sommes potentielles à verser en cas de litige, il était toujours moins coûteux de provisionner les dommages et intérêts que d'augmenter tous les smics de 5 %. D'après nos calculs, la cagnotte accumulée sur cinq années est de plusieurs centaines de millions d'euros, alors que si les salariés gagnent, ils toucheront au plus quelques millions d'euros ! » Le

année, un avenant – signé uniquement par FO – est venu modifier la convention collective de la grande distribution et a intégré le paiement des temps de pause au smic. Les

ronc saisi. Parallèlement, une douzaine de procès-verbaux sont établis par des inspecteurs du travail, tandis qu'en 2007 la Direction générale du travail précise que les usages conventionnels rémunérés ne peuvent être imputés dans l'assiette du smic. Dès 2008, la branche se outre intransigeant : les engagements doivent rémunérer les temps de pause, conformément à la nouvelle convention illicite et signée.

o 1 500 à 3 000 euros de salaire au civil. Dans ces tribunaux et les conseils de prud'hommes, les décisions sont partagées : si la majorité crainte en faveur

des salariés, les employeurs l'emportent dans certains cas, notamment en appel. « Au civil, les montants gagnés par chaque salarié vont de 1 500 à 3 000 euros (hors dommages et intérêts), note Myriam Laguille, avocate des salariés de Carrefour à Bordeaux. Inversement, au pénal, les montants sont bien plus élevés : le tribunal de police de Lyon a condamné Carrefour à une amende record de 1,28 million d'euros en 2008 pour 429 salariés de deux de ses magasins dans le Rhône. » Soit environ 1 000 euros par personne. Carrefour a toutefois été relaxé en appel en juin 2010.

Mais la Cour de cassation a tranché la fin des débats. Dans trois arrêts successifs, datés des 13 juillet, 26 octobre et 9 novembre 2010, la chambre sociale a donné raison aux salariés. Le premier arrêt a été cassé par la grande distribution sous prétexte qu'il s'agit, certes, d'une affaire de temps de pause, mais dans l'appréciation. Les deux derniers, en revanche, concernent directement le contentieux de la distribution et affirment que le temps de pause ne peut être intégré au smic. Enfin, le 15 février 2011, la chambre criminelle s'est également rangée du côté des salariés. « La grande distribution paie son



Le combat des tenues pourrait coûter cher

Après la rémunération des temps de pause, les syndicats ont ouvert une brèche pour l'entretien des tenues de travail. Des millions d'euros sont en jeu.

Lorsqu'il signe son contrat de travail, un employé de Carrefour, de Champion ou de Castorama se voit remettre une panoplie aux couleurs de l'enseigne : sweat, gilets, pantalons, jupes, doudounes. Sans relever de l'uniforme, le port de ces tenues de travail est obligatoire : elles permettent d'identifier le personnel, d'afficher commercialement la marque.

Longtemps, le lavage de ces tenues a été assuré par les employés eux-mêmes. Jusqu'à ce que les caissières de Champion se rebiffent et demandent que l'employeur prenne en charge le nettoyage de ces effets. Un arrêt de la Cour de cassation en mai 2008 avait donné raison aux caissières : dès lors que l'employeur impose le port de telles tenues de travail, les salariés n'ont pas à en supporter les frais d'entretien. Et ce, quelles que soient les raisons qui régissent le port de la tenue : impératifs de sécurité, d'hygiène, de santé ou simplement commerciaux.

Effet boule de neige

Depuis, l'arrêt fait jurisprudence. De Nice au Pays basque, de Lyon à Bordeaux, des salariés portent des dossiers identiques devant les tribunaux. Derniers en date, 17 salariés de Castorama Anglet, soutenus par la CGT, ont obtenu gain de cause devant le tribunal de prud'hommes de Bayonne. À quelques encablures de là, c'est la CFDT qui soutient les employés de Carrefour Anglet. Viviane Dicharry, la déléguée syndicale, s'appuie sur le jugement rendu à Nice et qui a attribué 7 000 euros à chacune des quatre caissières qui se sont lancées dans la bataille. « Et, pour les vendeurs en rayon, quatre dossiers ont été constitués qui représentaient 37 000 euros. »

Comme le remarque l'avocate des employés de Castorama, Anne-Marie Mendibourre, la bataille pour le lavage de quelques vêtements peut paraître dérisoire : « Ce n'est pas cher quand le salarié doit payer, mais ça l'est quand c'est l'employeur. C'est une petite somme mensuelle, mais, sur des années de travail, le montant est important. »

Comme souvent en matière de justice, on joue la

montre. Ce fut le cas dans le dossier des temps de pause chez Carrefour. Au bout du compte, après cinq ou six ans et de multiples procès, les syndicats CGT et CFDT ont calculé que l'enseigne aurait à déboursé jusqu'à 20 millions d'euros pour avoir grappillé quelques centimes sur le salaire horaire. À Bayonne toujours, Me Jean-Baptiste Etcheverry avait défendu 110 salariés dans un dossier très technique démontrant que la rémunération forfaitaire des temps de pause donnait sur la fiche de paye un salaire inférieur au smic. Carrefour avait, quelques mois auparavant, rectifié le tir et ne payait plus ses employés à ce tarif-là. La rectification n'est pas tout. « Les prud'hommes de Bayonne ont donné raison aux salariés et ordonné le rattrapage de salaire sur cinq années, de 800 à 4 000 euros selon les cas. L'employeur a fait appel, et l'affaire est désormais en cassation. »

Bataille juridique

La chambre sociale de cette juridiction a déjà rendu des avis allant dans le sens des salariés. « La stratégie des conseils de Carrefour est de tenter d'obtenir une décision différente de l'assemblée plénière de la Cour de cassation. » Dans d'autres procès, la contestation porte sur le type de recours choisi (référé, procédure individuelle) ou sur la juridiction compétente. « En obtenant une décision qui soit favorable à l'employeur dans une autre juridiction, un avocat peut espérer faire changer la jurisprudence. »

Le groupe Carrefour, sollicité par nos soins tout comme Castorama, n'a pas donné suite à notre demande (1). « Des procédures sont en cours, donc aucun commentaire », ont fait savoir en substance les conseillers en communication.

Jusqu'ici, pour les tenues de travail, les juristes ont avancé le fait que les employeurs devaient seulement l'entretien des tenues liées à l'hygiène et à la sécurité. Ceux qui ont été condamnés en première instance ont tenté de s'en sortir en fournissant des paquets de lessive. C'est le cas à Anglet. Une solution que le délégué CGT, Christophe Punzano, n'accepte pas : « Le texte prévoit la prise en charge de l'entretien par l'employeur. Pas une participation aux frais en nature. Peu importe le type de prise en charge : soit le nettoyage par une entreprise spécialisée, soit une prime de salissure. On ne lâchera pas. D'autant que le jugement rendu en notre faveur prévoit une astreinte de 300 euros par jour de retard. » Ce qui représente beaucoup de barils de lessive.

(1) Carrefour emploie 68 000 personnes, Castorama 12 500.

25 avril 2011 Par Véronique Fourcade (Sud-Ouest)



Un doute sérieux sur la journée de solidarité

La Cour de cassation estime qu'il existe un doute sérieux sur la conformité de la Loi du 30 juin 2004 instaurant la journée de solidarité avec le Principe d'égalité devant les charges publiques garantis par la Constitution.

Par arrêt du 25 mai la Cour de cassation adopte l'argumentation du syndicat CFDT des services de Maine et Loire et de Monsieur Thierry JEANNE. contre Logidis Comptoirs Moderne (LCM)

Suivant l'avis favorable de Monsieur le Premier Avocat Général, la Cour de cassation estime qu'il existe un doute sérieux sur la conformité de la Loi du 30 juin 2004 instaurant la journée de solidarité avec le Principe d'égalité devant les charges publiques garantis par la Constitution.

Pour la première fois dans l'histoire de la Vème république, la voie est ouverte pour que des millions de salariés et d'employeurs puissent réclamer la restitution d'un impôt illégal et discriminatoire instauré par une Loi qui fait peser un effort national de solidarité sur eux seuls.

Cette affaire trouvera son épilogue après l'audience du Conseil constitutionnel dont la décision sera très attendue en raison des conséquences majeures en matière de fiscalité dont elle sera porteuse.

A ce stade, au regard de la jurisprudence habituelle du Conseil constitutionnel, il y a tout lieu de penser que la censure est inévitable puisque la Constitution garantit l'égalité devant l'impôt à tous les citoyens. La seule exception admise concerne les contribuables dont la situation sociale est objectivement différente, ce qui peut justifier un traitement différent.

Dans cette affaire, le Parquet d'ANGERS, le Conseil de prud'hommes d'ANGERS, Monsieur le Premier Avocat général, puis la Cour de cassation ont successivement considéré qu'il n'existe aucune raison de penser qu'il soit raisonnable et légitime de faire peser sur les seuls salariés et la masse salariale, le financement de la dépendance.

Pourquoi dispenser les professions libérales, les agriculteurs, les rentiers, les retraités, les élus de la république d'une contribution à la solidarité nationale ? Le Conseil constitutionnel aurait du mal à justifier cette discrimination sans renier une jurisprudence depuis plus de 30 ans.

Ce dossier est la conséquence de la Loi de décembre 2009 qui autorise tout citoyen depuis janvier 2010 à rechercher la censure d'une loi contraire à la Constitution. Il s'agit de la première application majeure en droit interne de cette Loi de procédure qui permet désormais de faire cesser les effets des Lois contraires aux libertés fondamentales.

L'enjeu dépasse largement le cas personnel de Monsieur Thierry JEANNE et du syndicat CFDT.

En leur donnant raison, la Cour de cassation ouvre la voie à tout citoyen souhaitant agir dans le même sens.

Le produit de la journée de solidarité prélevée sur la masse salariale était 2,3 milliards en 2009.

Les salariés peuvent réclamer restitution sur 5 années en arrière, plus l'année en cours.

Chacun fera le compte de l'impact économique de la question prioritaire qui vient d'être transmise au Conseil constitutionnel ; et de son impact politique alors que le gouvernement venait de proposer aux syndicats de réfléchir à l'instauration d'une deuxième journée de solidarité nationale.

Il s'agit d'une décision majeure qui fera date dans les tables de la Cour de cassation et du Conseil constitutionnel qui va devoir prochainement rendre un des arrêts les plus difficiles qu'il est eu à rendre jusqu'à présent.

CSIF (Informatique Carrefour)

La CFDT vient de dénoncer l'accord sur les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité à CSIF. Cet accord a été signé le 16 mai 2011 par la CGC syndicat minoritaire.

La CFDT estime que la fermeture des établissements le Lundi de Pentecôte est défavorable aux salariés.

La CFDT représentant plus de 70% des voix au 1er tour des élections utilisent sont droit d'opposition.



Près de 1,5 million de salariés pourraient réclamer le paiement des heures supplémentaires effectuées depuis cinq ans.

Le forfait jour, régime juridique qui consiste à rémunérer les salariés sur la base d'un nombre de jours travaillés dans l'année et non sur un décompte horaire hebdomadaire, est-il en train de vivre ses dernières heures? Cette question, tous les experts en droit social se la posent

Saisie du cas d'un agent commercial au forfait jour qui réclame à son ex-employeur le paiement de ses heures supplémentaires (non prévues dans le dispositif), la plus haute juridiction dans l'ordre judiciaire français pourrait en effet en profiter pour prendre position sur sa validité. Et l'invalider.

«Sa remise en cause serait une bombe atomique, car tous les cadres pourraient réclamer le paiement de leurs heures supplémentaires effectuées durant les cinq dernières années»

L'affaire ne date pas d'hier. Des syndicats ont attaqué le dispositif devant la justice européenne. Avec succès puisque le Comité européen des droits sociaux (CEDS) - 15 experts indépendants nommés pour six ans et chargés de juger la conformité du droit des États avec la charte sociale européenne - leur a par trois fois donné raison. Mais sans que le gouvernement n'en tienne compte. La dernière condamnation, qui remonte au 14 janvier, est «accablante et motivée».

D'après le Code du travail, les salariés au forfait jour peuvent en effet travailler jusqu'à 78 heures par semaine, soit au-delà des 48 maximales autorisées par Bruxelles. Une durée que le CEDS juge «trop longue pour être qualifiée de raisonnable» puisqu'il n'existe aucun décompte horaire du temps de travail et donc de limite hebdomadaire.

Autre reproche formulé? Le régime du forfait jour n'offre pas «assez de garanties aux salariés» qui sont de surcroît exclus du dispositif de majoration salariale des heures supplémentaires.

Si la Cour de cassation déclarait mercredi le forfait jour illégal, le gouvernement devrait alors réintroduire dans le droit national une durée maximale hebdomadaire (48 heures par semaine) pour les cadres concernés ainsi qu'une rémunération minimale de leurs heures supplémentaires (au-delà de la 35e). Une révolution pour des salariés ayant été habitués à ne pas compter leurs heures, un casse-tête pour des DRH qui seraient obligés de leur payer des heures sup...

Les magistrats pourraient toutefois différer, comme ils l'ont fait en octobre pour la garde à vue, de plusieurs mois l'application de leur décision pour laisser le temps au législateur de bâtir un nouveau dispositif.

Verdict attendu dans les semaines qui viennent.



Actions et réflexions

*89 sociétés
composent le
groupe Carrefour:*

*15 sociétés Hyper-
marchés, 45 socié-
tés supermarchés, 1
société Cash, 2 so-
ciétés maxi dis-
count, 5 sociétés
groupe, 2 sociétés
logistique, 8 socié-
tés services mar-
chands, 8 sociétés
services centraux, 3
sociétés proximités.*

*125 681 salariés
dont 7451 cadres.*

*54% travaillent
dans les hypermar-
chés*

*28% dans les super-
marchés.*

Rencontre

30 militants CFDT Carrefour (24 employés, 3 agents de maîtrise et 3 cadres) se sont donnés rendez vous les 7-8-9 juin 2011 à Orléans pour la rencontre annuelle des mandats nationaux CFDT du groupe Carrefour.

Les principales filiales étaient représentées: hypermarchés (Carrefour, Hy-parlo, Sogara, Continent 2001, siège), Logistique (Cash, LCM), Services (Carautoroute, Oshoop, Banque Carrefour), Hard discount (Dia), Diverses (CSIF, CAF).

Manquait à l'appel des filiales hypermarchés (Cacoop, SDNH), supermarchés (CSF), proximités (Carrefour proximités), boissons (Prodis) dont certains militants étaient retenus par les négociations.

Menace de vente

Les participants ont fait un tour d'horizon de l'état de leurs B.U. plus particulièrement de celle de ED/DIA en voie de scission. Des menaces planent sur d'autres activités du groupe qui à moyen terme peuvent être mises en vente. Carrefour banques, LCM, Carautoroute sont régulièrement cités.

Trois experts du cabinet Syndex mené par **Laurent Piolet** ont apportés leur compétence sur les restructuration du groupe. Ils ont animés un débat sur la consommation et la place de Banque Carrefour ainsi que sur les conséquences des décisions de l'assemblée générale des actionnaires mettant en parallèle les méthodes utilisées par Colony Capital dans le groupe Accord.

Les délégués se sont donnés rendez-vous le 21 juin à l'assemblée générale des actionnaires afin de faire entendre leurs voix.



Accords d'entreprise

Les négociateurs nationaux ont comparés l'état de leurs accord d'entreprise respectifs et constaté les nombreuses différences dans leurs accords. Comment comprendre que certains ont 6% de remise sur achat, d'autres 10% y compris sur l'essence, que la participation employeur sur les titres restaurant va de 0 à 5 euros, que les hypers sont ceux qui touchent un intéressement le plus faible, que certaines filiales n'ont pas d'accord senior ou handicap etc...

Une différence que rien ne vient justifier "Tous sous le même toit, tous les mêmes droits", un slogan CFDT de plus en plus d'actualités comme le montre les récentes actions.

Au niveau du groupe France peu d'accord existe.

Un accord de participation renouvelé en 2010 (la CFDT n'est pas signataire faute d'avoir obtenu un engagement d'1 mois de participation minimum) et un accord de mise en place et de gestion d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) (CFDT signataire).

Le conseil de surveillance du PEE vient de se prononcer à l'unanimité contre les résolutions présentés à l'assemblée générale des actionnaires (2% de droit de vote).

Un accord de GPEC et un accord de méthode qui prennent fin en 2011 et qui seront négociés avant la fin de l'année. Les participants sont très critique sur la non application de l'accord signé en 2009. La CFDT a suspendu sa participation au comité emploi et GPEC et envisage de ne pas signer le prochain accord si la direction persiste dans son refus d'appliquer ce qu'elle signe.

Un accord de comité de groupe que la CFDT vient

de refuser de signe. Elle a demandé à la direction départementale du travail de se prononcer sur la répartition des sièges.



Fédération des services

Aline Levron secrétaire générale adjointe de la fédération des services et responsable du pôle grande distribution est venue présenter les résultats du congrès de la fédération qui s'est tenu dernièrement à Marseille. 32 militants Carrefour étaient présents (voir page)

Avec les participants elle a débattu de l'avenir de la CFDT dans le groupe Carrefour et de l'aide apportée par la fédération aux sections Carrefour dans leurs actions.

Ainsi la fédération avec l'aide de la CNAS participe au financement des actions en justice. Elle prendra en charge la logistique de l'action du 21 juin à Paris.

Structures CFDT



Serge Corfa coordinateur du groupe CFDT Carrefour et responsable national depuis près de 30 ans a évoqué son départ dans 18 mois et les dispositions prises pour éviter toute rupture de l'action CFDT dans le groupe.

Il a présenté les derniers résultats du groupe.

Effectifs au 31 décembre 2010

Effectif	Hypers	services	Logistique	Promocash	Proxi	informatique	Discount	Sièges	Achats	Super	Total
Employés	61258	2792	5407	114	235	5	5423	375	420	30319	106348
AM	289	308	744	32	280	26	3091	219	87	2375	7451
Cadres	6138	512	496	78	432	308	436	1296	152	2034	11882
	67685	3612	6647	224	947	339	8950	1890	659	34728	125681
Effectif	Hypers	services	Logistique	Promocash	Proxi	informatique	Discount	Sièges	Achats	Super	Total
Employés	57,6%	2,6%	5,1%	0,1%	0,2%	0,0%	0,0%	0,4%	0,4%	28,5%	0,0%
AM	3,9%	4,1%	10,0%	0,4%	3,8%	0,3%	41,5%	2,9%	1,2%	31,9%	0,0%
Cadres	51,7%	4,3%	4,2%	51,7%	3,6%	2,6%	3,7%	10,9%	1,3%	17,1%	0,0%
	53,9%	2,9%	5,3%	0,2%	0,8%	0,3%	7,1%	1,5%	0,5%	27,6%	

La CFDT est présente dans 24 sociétés du groupe regroupant près de 90% des salariés.

Elle obtient 17 000 voix aux élections CE tous collèges confondus (73 235 votants) soit 22,85% des voix juste derrière la CGT (24,08%) et FO (38,82%).

612 élus CFDT siègent au comité d'établissement (24,2%) juste devant la CGT (20,4%) et derrière FO (41,8%). CFTC, CAT, Sud, UNSA ne sont pas représentatifs et la CGC avec 6,1% ne garde sa représentativité que grâce à une loi taillée à sa mesure.

La CFDT doit coordonner l'action de plus d'un millier d'élus (CE, DP DS, RS). Un travail dont elle s'acquitte correctement puisque la CFDT est reconnu chez Carrefour comme l'organisation syndicale la mieux structurée.

Cadres



Jean-Paul Boucher secrétaire général de l'Union confédérale des cadres (UCC CFDT) a présenté la place des cadres dans la CFDT et mener un débat sur "Changer son regard". Appel visant à modifier le regard des employés vers les cadres mais aussi des cadres vers les employés et les syndicalistes.

Jean-Paul a rappelé que l'UCC CFDT rassemble 45 000 cadres et reste la première organisation syndicale présente chez les cadres.

Il a décrit les services spécifiques que propose l'UCC en direction des adhérents cadres: presse, assurance professionnelle, conseils juridiques, mobilité internationale, aide à l'emploi APEC, CESI... Ces outils sont accessibles via le site www.cadrecfdt.fr.

La fédération a nommé **Philippe Asker, cadre à Carrefour St Jean de Vedas** comme représentant

au conseil national de l'UCC.

Structure Carrefour



Avant de clore ce séminaire les syndicalistes ont accueilli **Marie Hélène Chavigny** Directrice des Politiques sociales Carrefour France accompagnée de deux de ces collaborateurs.

Pour la CFDT malgré les nombreux conflits que nous avons avec la direction que se soit sur les NAO, la stratégie du groupe, le respect des accords et des lois nous maintenons les relations avec les responsables de l'entreprise et nous cherchons toujours la voie d'un accord.

Marie Hélène Chavigny a présenté l'organigramme de la DRH France et expliqué le fonctionnement de son service mis en place voici moins d'un an.

L'équipe Politiques Sociales France

Marie Hélène Chavigny, directrice
Nathalie Moreau, Responsable Relations Sociales.
Rémi Desmet, Responsable Santé et Sécurité,
Aurélien Godde, Responsable Relations Sociales.
Julie Viturat, Juriste Droit Social.

Les débats ont porté sur l'avenir de la société et sa stratégie des ressources humaines et des relations sociales.

Les négociations à venir au niveau de la France particulièrement sur l'accord GPEC ont été évoqués.

La CFDT ayant refusé de signer l'accord de comité de groupe cette instance ne se réunira plus avant la décision de la direction départementale du travail. La CFDT avait souhaité, au vue des événements actuels, une prolongation du mandat en attendant la décision de la DDT.

Taux de syndicalisation des cadres

- Un faible taux de syndicalisation pour l'ensemble des salariés (8 à 9%). Un fort émiettement syndical
- 80 000 à la CFDT dont 45 000 répertoriés comme cadres dans l'organisation et inscrits au FNA
- La CGC revendique 120 000 adhérents en intégrant les techniciens supérieurs et agents de maîtrise
- L'UGICT-CGT environ 45 000 ingénieurs, cadres et techniciens, la CFTC et FO entre 15 et 20 000

Nous ne partons pas de rien !

- Il existe des outils de syndicalisation
- Il existe des services spécifiques
- Il existe des lieux d'accueil et d'investissement
- La CFDT a plutôt une bonne image chez les cadres, un capital sympathie important
- Nous sommes la première organisation
- La CFDT Cadres existe pour accompagner les équipes dans leurs démarches



Des conditions de travail de plus en plus insoutenables

*De moins en moins d'employés,
de plus en plus des conditions de travail difficiles.*

Les médecins du travail tirent la sonnette !

A Sallanches la CFDT réagit.

Le médecin du travail du magasin de Sallanches (Hyparho) par un courrier du 21 avril adressé au directeur du magasin constate au cours de ces entretiens médico-professionnel de nombreuses pathologies entrant dans le cadre des TMS, des lombalgies témoignant d'une augmentation de la charge de travail, des états de fatigue chronique liés à des débuts de poste très décalés.

Pour le médecin du travail il faut mettre en oeuvre une dynamique de prévention pluridisciplinaire et régionale dans la grande distribution. C'est une nécessité afin de placer les exigences de santé et de sécurité au coeur de la politique du travail

La secrétaire du CHSCT élue CFDT approuve cette proposition et a répondu en ces termes

"A Sallanches, nous constatons qu'effectivement les conditions de travail, et plus particulièrement du service caisses, se sont dégradées ces derniers mois, à savoir : Stress - Etat de fatigue - Des cadences de plus en plus soutenues - Absences non remplacées - Arrêts de travail en augmentation - Mal être de certains salariés allant jusqu'à une demande de changement de post..."

Pour ces raisons, nous souhaitons l'intervention, dans les plus brefs délais, d'un ergonomiste et d'un psychologue dans le cadre de la prévention pluridisciplinaire."

Au cours de nos entretiens médico-professionnels, nous observons :

- De nombreuses pathologies entrant dans le cadre des troubles musculo-squelettiques (épicondylite, tendinopathies de l'épaule ou du bras, syndrome du canal carpien) ;
- Des lombalgies, témoignant d'une augmentation de la charge de travail, cette dernière étant également accrue par le non remplacement des collègues absents ;
- Des états de fatigue chronique des salariés, liés à des débuts de poste très décalés par rapport à la physiologie humaine (2 ou 3 heures du matin pour certains lors des inventaires ou des mises en place pour les actions commerciales...). Ces horaires atypiques sont aussi à l'origine de troubles du sommeil, de troubles digestifs, voire d'un syndrome de burning out.

Nous regrettons particulièrement l'absence dans chaque hypermarché, d'interlocuteur spécialisé dans la gestion et la prévention de la santé des salariés : peu de responsables « ressources humaines » ayant suffisamment les moyens d'agir, entre autres pour mettre en place dans le cadre d'handicap des reclassements professionnels internes ou externes à l'entreprise, pas de préventeur spécifiquement compétent en amélioration des conditions de travail concernant la santé au travail mais seulement en sécurité générale de l'entreprise.

Mettre en oeuvre une dynamique de prévention pluridisciplinaire et régionale dans la grande distribution est une nécessité afin de placer les exigences de santé et de sécurité au coeur de la politique de travail.

Les organisations syndicales françaises et européennes du groupe CARREFOUR, ont décidé à Madrid, sous l'égide de l' «UNI Commerce », de mener une action d'ampleur pour dénoncer avec force et dans l'unité, les projets de scission de 100% de DIA et de 25 % de Carrefour Property.

Le Comité d'Entreprise Européen tout comme le conseil de surveillance Français ont au préalable émis un avis défavorable aux deux projets.

Le projet de scission de 100 % DIA et le report de la scission partielle de Carrefour Property ne comporte, pour les organisations syndicales, en l'absence de tout volet social, aucune garantie pour les droits difficilement acquis par les travailleurs de cette enseigne.

Ces projets, purement financiers, n'apporte rien sur le plan de la compétitivité et pourraient même se révéler extrêmement dangereux pour la pérennité du groupe et de ses emplois.

Ces projets de scission sont l'œuvre de « BLUE CAPITAL », construit dans le seul intérêt financier de « BLUE CAPITAL », actionnaire de référence du groupe (constitué du groupe « ARNAULT » et de « COLONY CAPITAL »)

Pour l'ensemble des organisations syndicales, ces projets sont hasardeux et risqué pour :

- Les travailleurs du Groupe CARREFOUR !
- La pérennité du Groupe CARREFOUR !
- La majorité des actionnaires !

C'est pourquoi les organisations syndicales appellent la majorité des actionnaires à rejeter également ces projets lors de l'assemblée générale du 21 juin 2011 et appellent ce même jour tous les travailleurs à venir manifester leurs inquiétudes et leur refus de voir démanteler le Groupe au seul bénéfice de l'actionnaire de référence !!

**MANIFESTATION UNITAIRE
LE 21 JUIN 2011
A PARTIR DE 9HEURES
DEVANT LE CARROUSEL DU LOUVRE
A PARIS**

Contacts :

FO - Michel ENGUELZ - 06.07.06.71.68
FO - Tergav DEJAN - 06.64.82.01.74
CFDT - Serge CORFA - 06.11.46.47.59
CFDT - Aline LEVRON - 06.32.80.92.00
CGT - Claudette MONTOYA - 06.18.91.90.87
CGT - Thierry MÉNARD - 06.83.39.97.24
CFTC - Christophe BREVIERE - 06.07.40.14.21

L'Hyper !

Cfdt
SANS SOCIAL
PAS DE
COMMERCIAL